

LE RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS OCÉANE, UN RÉSEAU DE SANTÉ AU SERVICE DES PERSONNES

« Personne, au fond, ne croit à sa propre mort ou ce qui revient au même : dans l'inconscient, chacun de nous est persuadé de son immortalité. »

. Freud, *Essais de psychanalyse* Paris, Payot

Les soins palliatifs sont des soins **actifs** dans une approche **globale** de la personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale. Leur objectif est de **soulager** les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle « ... ».

Ils s'adressent au malade en tant que **personne** à sa famille et à ses **proches** « ... ».

Les soins palliatifs et l'accompagnement considèrent le malade comme un **être vivant** et la mort comme un processus naturel « ... ».

Extraits du préambule des statuts de la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)

CADRE REGLEMENTAIRE

Circulaire DGS/DH 612 du 4 juin 1991 (réseaux ville/hôpital VIH)

Ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins

Loi 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs

Création du Fonds d'Aide à la Qualité des Soins en Ville (FAQSV, 2000)

Loi 2002-203 du 4/03/2002 relative au droit des malades : CSP art.L.6321.1 (Les décrets d'application du 17/12/2002 fixent les modalités)

Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (loi Leonetti)

Rapport parlementaire sur l'évaluation de la [loi du 22 avril 2005](#) relative aux droits des malades et à la fin de vie du 02 décembre 2008

LOI LEONETTI

- Pas d'obstination déraisonnable
- Décision motivée de limitation ou d'arrêt de traitement
- Directives anticipées
- Personne de confiance

Organisation des soins palliatifs

En établissement :

- Les USP
- Les EMSP
- Les lits dédiés

Au domicile :

- Les soignants libéraux
- Les réseaux
- Les HAD et SSIAD

LE RESEAU DE SANTE, SES MISSIONS :

- ACCÈS AUX SOINS
- COORDINATION
- CONTINUITÉ DES SOINS
- INTERDISCIPLINARITÉ
- AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ
- GARANTIR LES DROITS DES PATIENTS

le Réseau Océane : un réseau de santé de soins palliatifs à domicile

- Présentation du réseau
- Parcours du patient
- Rôle de l'équipe de coordination
- Le désir du patient au cœur de la démarche

Association loi 1901

Statuts déposés en 1999

Financement en 2000

Fait partie des 1ers réseaux soins palliatifs d'île de France

Secteur d'intervention :

Seine-Saint- Denis

3 communes du Val de Marne (Vincennes, Fontenay , Saint-Mandé)

capacité : **45** patients

Durée moyenne de suivi (DMS: **52** jours)

La moitié des patients sont suivis **30** jours

Pathologies rencontrées :

Cancer (80%),

polypathologie gériatrie (10%),

neurologie (2,5%),

Valeurs du réseau Océane :

- Respect de la personne
- Le patient est acteur de sa santé jusqu'au bout
- Accès au droit
- Travail d'équipe, pluridisciplinarité
- Approche médico-psycho-sociale
- Réflexion éthique

Parcours du patient

- Qui appelle et pourquoi?
- Les critères d'inclusion
- La visite d'évaluation
- Le suivi du patient

Qui appelle ?

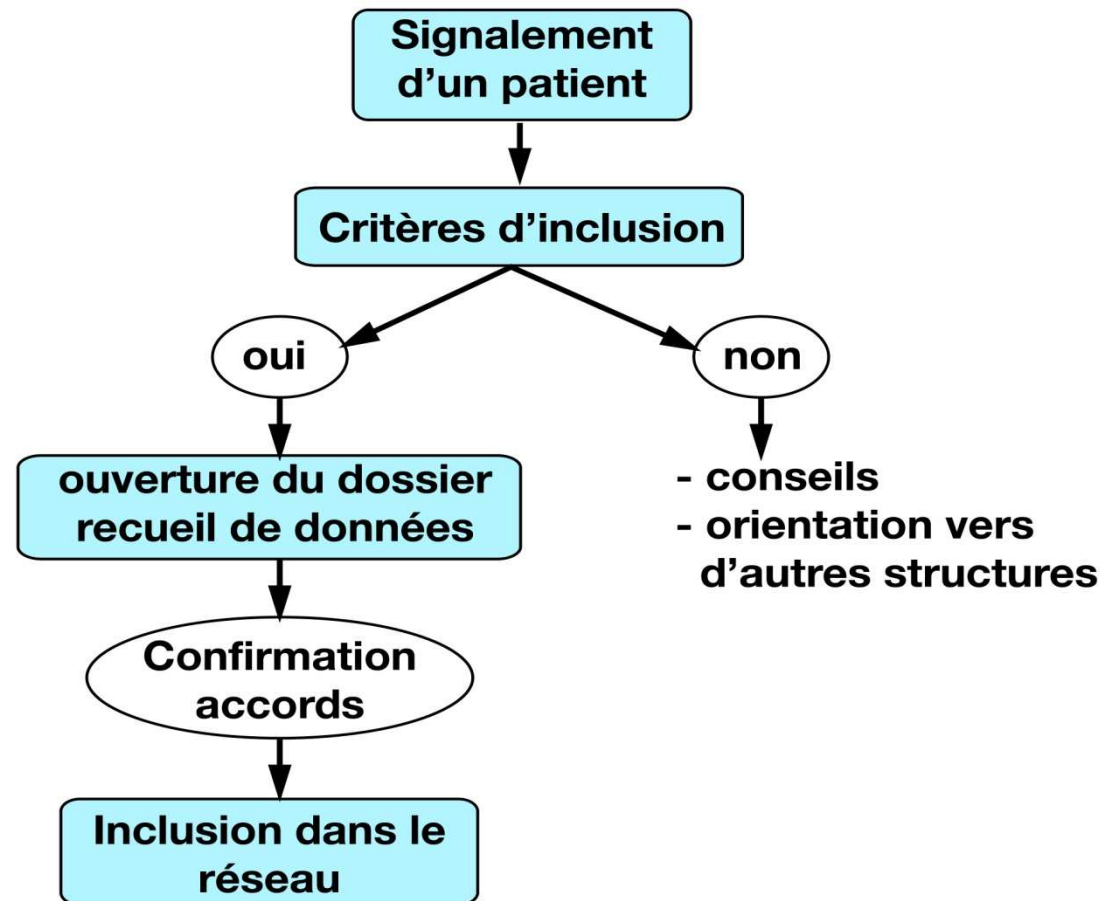
- Soignant de ville ou hospitalier
- Le patient ou son entourage

Pourquoi ?

- Maintien ou retour à domicile
- Douleur et autres symptômes rencontrés en fin de vie
- Problèmes organisationnel/ matériel
- Besoin d'un soutien psychologique

Critères d'inclusion

- Critères médicaux
- Commune du domicile
- Accord du patient
- Accord du médecin généraliste



La visite d'évaluation

- Réalisée dans les 2 jours ouvrés par l'équipe de coordination
- Proposition de rencontre avec professionnel de santé et entourage
- Présentation au patient du réseau, de son fonctionnement
- Signature du document d'information
- Evaluation des besoins médico-psycho-sociaux
- Elaboration d'un projet global de soins avec le patient, son entourage et les soignants (anticipation, propositions et actions)

Le suivi du patient

- Réévaluation par des visites régulières : douleur et divers symptômes.
- Propositions de traitement.
- Lien, collaboration avec tous les professionnels de santé
- Soutien psychologique pour le patient, entourage et soignants
- Accès aux droits sociaux
- Astreinte médicale 7 j/ 7
- Réunion d'équipe hebdomadaire

L'équipe de coordination

Fonctions communes à l'équipe

- Relation d'aide aux patients et aux proches
- Écoute et soutien de tous les professionnels
- Contact avec les professionnels sociaux et bénévoles
- Aide à l'accès aux droits sociaux (ADPA et procédure en urgence, fonds FNASS)
- Formation des professionnels de santé
- Respect des procédures du réseau
- Contacts après chaque visite avec M.T et IDE +/- autres ; tenue du dossier du patient ; procédure lors du décès du patient etc

Fonction propre de la psychologue

- Participe aux évaluations en binôme avec le médecin
- Soutien psychologique de la personne
- Soutien des proches
- Soutien des soignants
- Suivi de deuil

Fonction propre du médecin

- Vérifier les critères d'inclusion médicaux du patient
- Participer à la visite d'évaluation en binôme
- Collaborer avec ses pairs hospitaliers et généralistes à l'élaboration d'un projet de soins évolutif
- Donner des conseils à ses collègues sur les prescriptions
- Réévaluer la situation au domicile
- Participer à l'astreinte médicale

Fonction propre de l'infirmière

Rappel : *décret du 29/07/04 relatif aux règles et compétences infirmières*

- Participe à la visite d'évaluation en binôme
- Assure les conseils à ses pairs tout au long du suivi
- Participe à la mise en place d'un projet de soins infirmiers évolutifs
- Assure les visites de suivi, réévaluation de la situation
- Participe à la mise en place des matériels nécessaires aux bons soins du patient

AU DOMICILE au fil du temps

- Symptômes rencontrés
douleur, dyspnée, constipation, sécheresse buccale, anxiété, anorexie, dysphagie, vomissements, hémorragie...
- Questionnements sur le sens du soin
- Epuisement de l'entourage
- Soutien et formation des soignants
- L'évolution de la situation au domicile nécessite une réflexion quotidienne et une adaptation des actions conduites

Grâce à ce travail d'équipe , **1355 patients**
ont pu ainsi être accompagnés
conformément à leur choix.

Depuis 2000, **1439 professionnels de santé**
se sont investis dans le suivi des patients.

Un accompagnement d'une personne en fin de vie est toujours une histoire singulière entre êtres humains ayant chacun des limites.

A nous de les repousser pour respecter le choix de la personne qui s'en va.

<https://www.reseauoceane.org>